

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Titre

DUERP IRESU

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

05 janvier 2026

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Environnement de travail	<ul style="list-style-type: none">• L'espace de travail est-il adapté aux besoins de l'activité et l'aménagement participe-t-il au confort des salariés ? <i>Priorité: élevé</i> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les salariés bénéficient d'un espace individuel de travail de 10m²/pers environ en bureau collectif ou individuel.- On a regroupé ensemble (pas plus de 4 postes) les personnes travaillant sur des activités partagées.- L'espace de circulation a été respecté (couloirs de plus de 1m50 et 80 cm derrière les bureaux).- Les salariés peuvent personnaliser leurs postes.- Les espaces sont chauffés en hiver et climatisés à la demande. De même une fontaine à eau est à leur disposition au SMUR dans les locaux du SAMU. <ul style="list-style-type: none">• Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le niveau sonore dans les bureaux ? <i>Priorité: élevé</i> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les équipements choisis sont silencieux (ventilation, ordinateurs, imprimantes).	Oui	Réaménagement de l'ensemble du secrétariat afin de pouvoir accueillir plus facilement du public extérieur Prévu 2eme semestre 2026

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>les espaces de travail ne sont pas proches des sources potentielles de bruit (espaces de réunion, de circulation, espaces de convivialité).</i> • L'éclairage est-il adapté et confortable ? <i>Priorité: élevé</i> Un éclairage mal adapté contribuera à augmenter les chutes et compliquera l'activité. <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les bureaux bénéficient tous d'une lampe adaptée multidirectionnelle</i> - <i>Les bureaux bénéficient de vastes surfaces vitrées et donc de l'éclairage naturel dans la journée.</i> - <ul style="list-style-type: none"> • Les installations de renouvellement d'air permettent-elles d'assurer une qualité de l'air intérieur satisfaisante ? <i>Priorité: élevé</i> L'IRESU est installé dans les locaux du SAMU 92, au sein de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches. Toutes les pièces du bâtiment où est hébergé l'IRESU sont sous le modèle suivant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Toutes les fenêtres sont ouvrables ou entrouvrables</i> - <i>Il y a un système de climatisation qui permet de chauffer ou refroidir la pièce à la demande</i> 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> L'aménagement des zones de travail et de circulation permet-il de limiter le risque de chutes et de collision ? <i>Priorité: élevé</i> Les chutes constituent une des principales causes d'accidents dans l'environnement professionnel. <i>Mesures déjà en place :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le travail est organisé de façon à limiter les déplacements inutiles et les déplacements dans les escaliers</i> - <i>Le sol est en bon état et réparé quand endommagé</i> - <i>Les zones de circulation et les escaliers sont dégagés et éclairés</i> - <i>L'escalier est équipé d'une rampe et d'une bande antidérapante en nez de marche</i> - <i>Vérification permanente qu'il n'y a pas d'obstacles dans les bureaux (cartons, archives, fils électriques..)</i> - Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque électrique ? <i>Priorité: élevé</i> La prévention du risque électrique repose sur des dispositions réglementaires figurant dans le Code du travail. En outre, le matériel doit être conforme à la réglementation en vigueur afin de protéger les utilisateurs. Pour plus d'information, consulter la brochure INRS "ED 6187 - La prévention du risque électrique". <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mesures existantes au sein de l'organisme hôte</i> 	Oui	Vérification du système de téléphonie auprès du secrétariat pour le partage des téléphones

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Les services techniques de l'hôpital sont en charge de la vérification, de la conformité et de la bonne tenue des appareils électriques : l'IRESU bénéficie des services techniques de l'hôpital • Des mesures ont-elles été mises en place pour maîtriser le risque d'incendie ? <i>Priorité: élevé</i> <i>Mesures déjà en place</i> <ul style="list-style-type: none"> - Le service de sécurité de l'hôpital effectue des rondes régulières et se déplace immédiatement à la demande pour évaluer tout risque incendie - Des extincteurs sont présents au sein de l'IRESU et vérifiés par les services sécurité de l'Hôpital - Renvoyer vers le DUERP de l'hôpital : https://iresu.fr/wp-content/uploads/2026/01/DUERP-APHP.pdf <p>Brochure INRS "ED 6060 - Faire face au feu".</p> <p>Brochure INRS "ED 6054 - Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes".</p> 	Oui	
Livraison, manutention et stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements d'aide à la manutention sont-ils mis à disposition des salariés concernés ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Le port de charges (mannequin, matériels..), particulièrement lors de formations à l'extérieur est source d'efforts excessifs qui peuvent entraîner des troubles musculosquelettiques (lombalgie, sciatique, etc.). Ce maniement ne concerne que les formateurs occasionnels.</p>	Oui	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de charges lourdes au delà de 20kg, et utilisation d'un diable à la demande - Tout est stocké dans des caisses adaptées avec plusieurs poignées pour aider au levage - L'espace de stockage dédié permet de charger au plus proche du véhicule - Les véhicules utilisés pour les formations externes sont adaptés au transport de matériel (haillon) 	Oui	
Travail sur écran	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements et le mobilier sont-ils confortables et ajustables ? Priorité: élevé <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bureaux sont équipés de sièges ergonomiques avec appui tête, et de repos pieds - Il est proposé aux salariés des équipements (clavier ou souris) permettant de réduire les risques de TMS : privilégier des claviers minces, séparés de l'écran, les souris sans fil. - Toutes les formations sur les réglages du poste de travail proposés par l'hôpital sont à la disposition du salarié : ex : comment positionner les équipements informatiques (écrans, imprimantes) de façon à éviter les postures contraignantes. - Les salariés travaillent sur plusieurs écrans afin de faciliter la vision du travail à effectuer 	Oui	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les salariés amenés à travailler sur plusieurs écrans, ceux-ci sont organisés afin de placer l'écran le plus consulté face au salarié (2 écrans) ou de les disposer en arc de cercle (3 écrans). - Les salariés bénéficient d'une autonomie organisationnelle quant à l'organisation de leur travail : flexibilité des pauses, alternance de tâches de nature différente, répartition de la charge de travail, etc. <p>• Les logiciels et l'organisation du travail sont-ils adaptés à la tâche et au niveau de connaissance des utilisateurs ?</p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés peuvent être amenées à utiliser les logiciels de l'hôpital de Garches (pack office, messagerie APHP, application partagée pour gérer les salles de réunion) - Les salariés utilisent les logiciels spécifiques IRESU qui bénéficient d'améliorations constantes en fonction des demandes. (base de données IRESU et messagerie IONOS) - Les salariés sont tous formés aux nouveaux logiciels en prévoyant des ajustements du logiciel après premières utilisations - Une personne est dédiée à l'IRESU pour répondre aux difficultés des utilisateurs et apporter des améliorations <p>• Le droit à la déconnexion est-il organisé dans l'entreprise ?</p> <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Le droit à la déconnexion a été mis en œuvre au sein de l'IRESU par la voie d'une charte élaborée par l'employeur. Il a pour objectif de respecter les temps de repos et de congé, de préserver la vie personnelle et familiale du salarié.</p>	<p>Oui</p> <p>-</p> <p>Oui</p>	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>INRS "Droit à la déconnexion : comment le mettre en œuvre dans l'entreprise ?"</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Elaboration d'une charte de la déconnexion, et diffusion auprès des salariés (janvier 26)</i> - <i>Le serveur est déconnecté de 18H à 8h du matin et tous les week end</i> - <i>La liberté d'organisation du travail des salariés par eux même leur permet de prévoir un temps donné pour le traitement de la messagerie.</i> 		
Télétravail	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du télétravail a-t-elle été organisée avec les salariés et l'encadrement ? <i>Priorité: élevé</i> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Il n'y a pas d'accord de télétravail au sein de l'IRESU. En revanche, les salariés peuvent exceptionnellement bénéficier du télétravail sur des tâches spécifiques.</i> 	Oui Oui	
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ? <i>Priorité: élevé</i> 	Oui	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les secteurs d'activité ont été répartis de façon homogène entre les salariés, en respectant leurs demandes</i> - <i>La bonne adéquation entre compétences et tâches a été respectée : appropriation des sujets par les salariés eux même en fonction de leurs compétences propres.</i> - <i>Les périodes de forte activité (JAMU) sont anticipées et donnent lieu à une prime spécifique.</i> - <i>Le travail de l'IRESU permet une diversification des tâches</i> <p>• L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ? <i>Priorité: élevé</i></p> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tous les bureaux sont dans un espace proche : le management est accessible à tout moment (hors réunions) afin d'être à l'écoute des salariés et désamorcer les éventuels conflits.</i> - <i>Les salariés bénéficient de plusieurs espaces de repos</i> <p>• Pour les salariés en relation avec la clientèle ou des fournisseurs, la prévention des incidents et agressions (verbales, comportementales ou physiques) est-elle organisée ? <i>Priorité: élevé</i></p>	Oui	-

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un fichier des évènements indésirables a été mis en place afin de noter et suivre les incidents avec les différentes parties prenantes :</i> - <i>Dans le souci d'une démarche qualité, la communication a été élaborée afin d'être la plus claire possible auprès des parties prenantes (affichage web, conditions commerciales...) pour limiter les incompréhensions et les litiges.</i> - <i>Les salariés peuvent faire appel à un responsable pour les aider à gérer une situation de litige avec un client.</i> 		<p><i>Une formation intitulée « violence et agressivité » est organisée le 27 mars 2026 lors des JAMU (et à chaque JAMU)</i></p>
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ? <i>Priorité: élevé</i> Tous les nouveaux arrivant sont en grande majorité issu du monde de la santé et bénéficient de la remise du DUERP, du RI et d'une formation adaptée a leur domaine de formation aux outils mis a leur disposition Pour plus d'informations, consultez le dossier web INRS "Nouveaux embauchés". 	Oui	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il une procédure connue pour gérer les situations d'urgence ? <i>Priorité: élevé</i> En cas d'accident, malaise, départ de feu, etc. il est important que les salariés sachent comment réagir pour limiter les dommages. Pour plus d'informations, consultez le dossier web INRS "Organisation des secours". <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'IRESU se situe au sein du SAMU des Hauts de Seine et bénéficie d'une médicalisation H24.en cas de malaise ou d'accident</i> - <i>En cas de départ de feu, LIRESU fait appel aux service incendie de l'hôpital</i> - <i>Les consignes et NO de téléphone sont affichés a chaque étage</i> <p>Existe-t-il des règles claires et connues de tous concernant les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes ? <i>Priorité: élevé</i></p> <p><i>Les salariés de l'IRESU étant hébergés au sein de l'hôpital, ils sont soumis au règlement du ministère de la santé et de l'hôpital</i></p> <p>Pour plus d'informations, consultez la brochure INRS "ED 6505 - Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir".</p> 	Oui	

Travail administratif et formation (interne et externe- Evaluation des risques professionnels)

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>l'APHP , comme tout employeur public ou privé en France, est soumise à des règles strictes concernant la prévention de la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail. Voici les principales dispositions applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation de substances illicites (drogues) est strictement interdite sur le lieu de travail, conformément à l'article L. 3421-1 du Code de la santé publique. • L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont réglementées par les articles R. 4228-20 et R. 4228-21 du Code du travail. L'employeur peut interdire totalement la consommation d'alcool sur le lieu de travail via le règlement intérieur, sauf pour des événements exceptionnels et encadrés (ex : pots de départ autorisés sous conditions) <p><i>Mesures déjà en place</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>En cas de manquement (ivresse ou consommation de drogues) , la personne peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé auprès des équipes du service de psychologie de l'IRESU</i> - <i>En cas de suspicion, un entretien peut être organisé avec le salarié en présence du responsable RPS</i> 		<p>2026: L'IRESU s'appuie sur le Plan gouvernemental de lutte contre les addictions 2018-2022 et il est prévu conjointement avec le service de psychologie de mettre en place une séance de sensibilisation et de prévention des addictions.</p>